

Compte - rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Présent(e)s :

Lequien Pierre, maire, Duhamel Roland, adjoint, Delrue Jeanine, adjointe, Anquez Marie-Noëlle, Baheux Dominique, Cateau Jean-François, Crépin Sandrine, Meurice Thomas Salomon Alain, Wallois Guillaume, conseillers municipaux

Absent : Lhotelier Serge, conseiller municipal, pouvoir à Lequien Pierre

La réunion débute à 20h.

Quelques délibérations sont à l'ordre du jour :

Le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable à partir 1er janvier 2023 offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

L'approbation d'un avenant pour l'instruction des actes d'urbanisme. Le « Règlement Local de Publicité Intercommunal » ayant été approuvé, il doit être désormais ajouté à la convention initiale et appliqué. Son objectif est de protéger notre cadre de vie en respectant le droit à l'information. L'implantation des publicités et enseignes sur l'espace public est maintenant encadrée, la pose d'un panneau devra faire l'objet d'une demande en mairie.

La signature d'une convention qui confie la gestion du ramassage des déchets verts de porte-à-porte à la société Véolia pour l'année 2023. Cette convention, adoptée par les 8 communes qui ont constitué un groupement de commandes avec de conditions économiques avantageuses, permettra de poursuivre ce service que les habitants affectionnent.

Les statistiques 2022 de la fréquentation du service de la CA2BM « l'Agglomobile » ont été éditées. Un bref compte-rendu est proposé à l'Assemblée. Il semble que ce service soit très utile à nos concitoyens. Ce document sera adressé par messagerie aux élu(e)s qui le souhaitent.

Des nouvelles rassurantes pour le groupe scolaire de Frencq après une réunion concluante avec le Sous-Préfet . L'arrivée des subventions espérées est maintenant programmée. Les travaux devraient débiter fin 2023, la rentrée scolaire 2024-2025 se ferait sur le RPC de Frencq.

Le maire propose d'interrompre l'éclairage public en ces périodes froides afin de sensibiliser la population au gaspillage et de contribuer à éviter les délestages programmés cet hiver par RTE sur l'ensemble du pays. L'énergie (électrique notamment) étant de plus en plus rare et chère, sa gestion nous concerne tous, les foyers comme les collectivités. Il rappelle que le village est éclairé toute la nuit par 40 points lumineux qui consomment environ 2000 w. Cette mesure pratique et symbolique est largement utilisée par d'autres communes. Le Conseil est favorable à cette idée mais souhaite limiter la coupure de 23h. à 05 h. Certains proposent de diminuer l'intensité des lampadaires à leds, mais cette opération qui nécessite une intervention sur chaque candélabre est beaucoup plus onéreuse. Vote à l'unanimité pour une coupure partielle nocturne.

Le maire évoque la sécurité routière sur la route départementale qui traverse à commune et dans la rue des pinsons. Force est de constater que le radar pédagogique installé depuis plus fin 2021 est inefficace.

Différentes solutions sont suggérées dont la pose d'un feu tricolore intelligent dit « de récompense » qui passe au vert lorsque le véhicule respecte la vitesse autorisée.(prix : 2200 euros environ..) Il est suggéré que les membres du Conseil soient de nouveau sollicités pour envisager d'autres solutions.

Quant à la rue des pinsons, exiguë, sinueuse et pentue, empruntée par des camions énormes, semi-remorques chargés et engins divers de plus en plus importants dont la vitesse est souvent excessive, elle présente un risque considérable pour les familles des riverains actuels et celles des 8 logements du futur béguinage dont l'accès y est prévu.

Le Conseil municipal est conscient que le danger et les nuisances (bruits, poussières, accès de propriété,..) sont permanents et que cette rue n'est pas adaptée à un tel usage. Il propose de rencontrer le propriétaire-exploitant de l'entreprise de TP à l'origine de cette situation afin de trouver une solution amiable avant qu'un drame se produise. Une rencontre sera organisée rapidement

Le maire rappelle que les élu(e)s ont l'opportunité de débattre, de s'exprimer, de contester et qu'ils ont ce privilège grâce à celles et ceux qui se sont sacrifiés pour défendre cette liberté. Nous les honorons pendant 10 minutes lors des 2 commémorations annuelles. Les élus qui représentent la population se doivent de participer à ces hommages. Le maire regrette les absences et, régulièrement, de devoir rappeler à ses collègues l'obligation morale du devoir de mémoire.

L'ensemble du Conseil prend connaissance des difficultés à faire fonctionner la nouvelle installation de chauffage de l'école. La période de grand froid qui sévit provoque des dysfonctionnements récurrents sur des appareils sophistiqués mais sensibles que nous ne maîtrisons pas encore. La visite des locaux permet de prendre la mesure des problèmes qui devraient être solutionnés dans les jours à venir.

Fin de séance vers 23h.

Pierre Lequien, maire, 14 décembre 2022